



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0169**

commune (s) :

objet : Fourniture, mise en place et maintenance d'outils de suivi des dossiers fonciers, de gestion patrimoniale, locative et technique des biens sur lesquels la Communauté urbaine intervient - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

**Bureau du 8 juillet 2008****Décision n° B-2008-0169**

objet : **Fourniture, mise en place et maintenance d'outils de suivi des dossiers fonciers, de gestion patrimoniale, locative et technique des biens sur lesquels la Communauté urbaine intervient - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le projet vise la refonte des outils pour couvrir les besoins liés à la gestion et au suivi des affaires foncières (acquisitions, cessions, déclarations d'intention d'aliéner (DIA)) et ceux liés à la gestion et à la maintenance de patrimoine.

Ce projet a fait l'objet d'une décision d'individualisation, par délibération n° 2008-4780 lors de la séance du 21 janvier 2008.

Par ce projet, en tant que prestataires de service, la direction du foncier et de l'immobilier (DFI) et la direction logistique et bâtiments (DLB) se donnent les moyens d'accroître le niveau de satisfaction de leurs bénéficiaires, de respecter les obligations du propriétaire et de suivre des demandes de toute nature portant sur le parc immobilier.

Les prestations font l'objet des deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : fourniture, mise en place et maintenance des outils pour couvrir les besoins liés à la gestion et au suivi des affaires foncières (DIA, acquisitions, cessions, servitudes, libérations, etc.),

- lot n° 2 : fourniture, mise en place et maintenance des outils pour couvrir les besoins liés à la gestion des demandes adressées à la DLB, la gestion technique (interventions, prévisions de travaux, contrats, stocks, énergie), la gestion administrative (gestion locative, occupations illicites, etc.) et la gestion financière de ce patrimoine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les deux lots feraient l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande de 125 000 € minimum HT et de 450 000 € HT maximum pour toute la durée du marché.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande de 250 000 € minimum HT et de 850 000 € HT maximum pour toute la durée du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et pour signer les marchés y afférents ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture, la mise en place et la maintenance d'outils de suivi des dossiers fonciers de gestion patrimoniale, locative et technique des biens sur lesquels la Communauté urbaine intervient.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour :

- le lot n° 1 : fourniture, mise en place et maintenance d'outils de suivi des dossiers fonciers (acquisitions, cessions, servitudes, libérations, etc.) montant minimum 125 000 € HT et maximum de 450 000 € HT ;

- le lot n° 2 : fourniture, mise en place et maintenance des outils pour couvrir les besoins liés à la gestion des demandes adressées à la direction logistique et des bâtiments, la gestion technique (interventions, prévisions de travaux, contrats, stocks, énergie), la gestion administrative (gestion locative, occupations illicites, etc.) et la gestion financière de ce patrimoine, montant minimum 250 000 € HT et maximum de 850 000 € HT.

**5° - Les dépenses** seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 2009 et suivants - compte 0 205100 - ligne de gestion 014572 - opération 1525 - pour un montant global de 1 300 K € TTC - section de fonctionnement - compte 0 615 620 - ligne de gestion 022 861 pour un montant global de 250 K€ TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.